DEMOKRATESCH PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Luxembourg, le 7 septembre 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre
des Députés

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement :

« La Fédération Luxembourgeoise des Pêcheurs Sportifs a.s.b.l. a récemment publié un communiqué de presse relatif à l'organisation des concours de pêche. Dorénavant les organisateurs d'une telle manifestation sont obligés d'introduire une autorisation préalable en joignant au formulaire un extrait d'une carte topographique et un plan cadastral indiquant le tronçon exact du cours d'eau où le concours aura lieu. Finalement cette demande doit être complétée par un mémoire explicatif et établie en cinq exemplaires.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- *Quelles sont les raisons justifiant cette nouvelle procédure administrative ?*

- *Est-ce que ces obligations ne risquent pas d'entraver le bon déroulement des concours de pêche ?*

- *Sachant que la saison des concours de pêche touche à sa fin, est-ce qu'un premier bilan concernant le nouveau régime administratif à appliquer peut d'ores et déjà être établi ?»*

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Gusty GRAAS
Député

DEMOKRATESCH PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu